

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food
RAAF

Appel à Candidatures

**Sélection d'un (e) Consultant(e), Assistant(e) suivi
évaluation et production de connaissances pour le
Programme Régional d'Intégration des Marchés
Agricoles (PRIMA)**

Référence :	ARAA/PRIMA/2023/SCI/017
Date de publication	6 avril 2023
Date limite de réponse	05 mai 2023 à 17h00 GMT

1. Contexte

Les gouvernements de la République du Bénin et de la République du Togo se sont accordés avec le FIDA pour établir un cadre de réflexion régional dont l'objectif est booster la production agricole à travers l'augmentation des échanges commerciaux agricoles entre les deux pays. Il s'agit d'intensifier les échanges intra-communautaires au sein de la CEDEAO conformément à la vision à long terme d'une zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF).

Le Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) répond aux demandes des gouvernements du Bénin et du Togo concernant un programme régional d'intégration des marchés agricoles dans l'esprit de la zone de libre-échange du continent africain (ZLECAF) aux niveaux sous-régional et continental. Les deux pays soulignent la nécessité de constituer une zone de commerce agricole plus intégrée, en particulier pour mieux renforcer leur position dans les principaux corridors commerciaux de la CEDEAO et conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi qu'à la stratégie sectorielle du NEPAD.

La conception du PRIMA s'est basée sur (i) une prise en compte des enseignements tirés par la mise en œuvre des programmes FIDA au Bénin et au Togo, (ii) les priorités politiques et stratégies de développement des deux pays ; (iii) les ODD des Nations Unies et les priorités stratégiques et politiques du FIDA ; (iv) l'Agenda 2063 de l'Union africaine ; et (v) les échanges d'informations avec autres partenaires techniques et financiers.

Le PRIMA a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA en décembre 2020.

2. Brève présentation du Programme

L'objectif global de PRIMA est de stimuler le commerce agricole régional pour créer des emplois pour les femmes et les jeunes, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des ruraux pauvres.

L'objectif de développement est de soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous-régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entreprenariat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux.

Le PRIMA sera mis en œuvre par le biais de deux projets nationaux (PRIMA-Bénin et PRIMA-Togo) sur une période de 6 ans (de 2022 à 2028) en ciblant particulièrement les corridors commerciaux transfrontaliers communs aux deux pays et aux autres pays de la CEDEAO. La dimension régionale du PRIMA sera coordonnée par une unité régionale d'assistance technique (UniRAT) logée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé au Togo. Elle accompagnera principalement les actions de coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des connaissances, intégration des marchés, dialogue politique et mise en œuvre de l'engagement citoyen.

Le programme comporte trois composantes techniques et une quatrième composante de coordination et de gestion fiduciaire. Les composantes techniques sont : i) Intégration des marchés et entrepreneuriat rural ; ii) Transformation de l'agriculture familiale adaptée au changement climatique ; iii) Dialogue politique et engagement citoyen.

Composante 1 : Intégration des marchés et entrepreneuriat rural

La composante 1 soutiendra les activités visant à améliorer la performance des infrastructures logistiques et de commercialisation existantes favorisant les flux de produits agricoles dans les couloirs commerciaux sous-régionaux et transfrontaliers en (i) ouvrant des zones de production réhabilitées aux marchés agricoles régionaux avec un accessibilité cohérente et permanente (routes rurales), (ii) réhabilitant et améliorant la qualité des marchés de demi-gros existants, (iii) assurant une gestion et un entretien durables des infrastructures économiques publiques, (iv) renforçant les capacités entrepreneuriales des jeunes, des femmes et des OP impliquées dans cette initiative régionale.

Composante 2 : Transformation d'une agriculture familiale adaptée au changement climatique

La composante 2 est composée des trois sous-composantes suivantes : (i) Gestion durable des bassins versants transfrontaliers ; (ii) Développement et gestion durable des périmètres irrigués à petite échelle ; (iii) Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et soutien à l'intégration des femmes. Les domaines d'intervention potentiels seront précisés lors de la mission de formulation. Cette composante développera la synergie et la complémentarité avec le portefeuille de projets en cours du FIDA en mettant l'accent sur l'agro-entrepreneuriat.

Composante 3. Dialogue politique et engagement citoyen

Cette composante vise à renforcer l'intégration économique régionale, dont la participation des organisations d'agriculteurs aux instances décisionnelles de la CEDEAO et des autres dispositifs régionaux de pilotage des stratégies de marché agricole à l'échelle transfrontalière. Le programme contribuera à atténuer les contraintes de politiques commerciales liées au commerce interrégional, en particulier les politiques non douanières. Cette approche permettra d'identifier les lacunes réglementaires (normes, qualité des produits agricoles).

L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités des groupes cibles de PRIMA et des partenaires clés à tous les niveaux pour plaider en faveur de politiques publiques plus propices à l'intégration des marchés. Un premier ensemble d'activités sera lié à la collecte, aux études et à l'analyse de données pour définir un programme de dialogue politique. L'autre sera axé sur le renforcement des capacités des parties prenantes à mieux suivre et évaluer la mise en œuvre de PRIMA avec des propositions régulières sur les améliorations et les enseignements tirés à intégrer dans le dialogue politique (engagement citoyen).

Le Programme soutiendra l'intégration de marchés territoriaux transfrontaliers plus efficaces et plus performants au sein des corridors commerciaux régionaux conduisant à une transformation structurelle de l'agriculture familiale orientée

vers le marché afin d'assurer un meilleur revenu à 90 000 ménages ruraux vulnérables (soit 516 000 personnes). L'intégration du commerce régional se fera par des investissements significatifs dans le développement d'un réseau cohérent d'infrastructures économiques comprenant la réhabilitation et la gestion durable de neuf marchés transfrontaliers de demi-gros et des 18 centres de collecte territoriaux et de 500 km de routes rurales. Les bénéficiaires seront impliqués dans la gestion et la maintenance. Le désenclavement des bassins de production et la demande croissante résultant de ce réseau régional de marchés réhabilités sera satisfaite par une augmentation de la production de 30% (riz, maraîchage, cultures associées) qui sera rendu possible par le développement d'une agriculture résiliente au climat sur 16 000 ha de terres de sous-bassins versants entourant 4 000 ha de plaines et bas-fonds. Il facilitera également la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

Un dialogue politique efficace, enrichi de mécanismes de feed-back citoyen à temps opportun et de manière inclusive, permettra au PRIMA d'être plus stratégique, systémique et inclusif. Il y parviendra en (i) comblant les lacunes des politiques régionales et nationales existantes (c'est-à-dire en supprimant les obstacles physiques et non physiques pour un commerce agricole transfrontalier efficace entre les deux pays); et (ii) élargir l'accès à d'autres grands marchés régionaux et intrarégionaux au profit des petits producteurs vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes.

D'un point de vue politique, le programme adoptera une approche plus globale nécessaire à une intégration transfrontalière plus approfondie. En effet, l'amélioration des infrastructures et la facilitation des procédures commerciales sont importantes pour stimuler le commerce agricole, car les produits sont périssables et peuvent être rapidement affectés par l'inefficacité des douanes ou le manque d'infrastructures. Par ailleurs, il sera également nécessaire de prendre des mesures non tarifaires pour dynamiser le commerce intra et extrarégional dans les deux pays en harmonisant les règles d'origine et les normes, ainsi que les normes de produits conformes aux lignes directrices la CEDEAO et de l'UEMOA. La fourniture d'une assistance technique à différentes entreprises (en particulier les petits et moyens exportateurs) est indispensable pour aider les entreprises à se conformer aux normes régionales et internationales. Ceci est vital pour améliorer la qualité des produits exportés et dans la production de biens qui peuvent être vendus sur les marchés régionaux et internationaux. Il est essentiel de rendre les règles et procédures plus transparentes sur les sites Web des douanes afin de réduire les coûts induits par les barrières non tarifaires et ainsi permettre une mise en œuvre plus facile et plus efficace.

L'inclusion des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap, afin qu'ils puissent bénéficier de débouchés commerciaux accrus, impliquera des activités de programme liées à la formation à l'esprit d'entreprise et au financement de plans d'affaires de 540 "agri preneurs" et de 1 200 initiatives par le biais de coopératives rurales de jeunes et de femmes.

L'ensemble spécifique d'activités pro-nutrition et sexospécifiques du Programme, y compris pour les droits fonciers des femmes, les chaînes de valeur sensibles au genre (à savoir le moringa, le beurre d'arachide) et les entreprises (transformation du riz), ainsi que l'augmentation prévue des revenus provenant des régions l'intégration commerciale, va être propice à l'amélioration

de l'alimentation familiale, de la nutrition et de la sécurité alimentaire des ménages ciblés.

3. Rôles/Responsabilités

Placé(e) sous l'autorité hiérarchique du (de la) Coordonnateur(trice) Régional(e) le consultant assistant en Suivi-évaluation et production de connaissances travaillera en collaboration avec le service suivi évaluation de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA). Il a pour mission d'assurer les activités de planification, de suivi-évaluation, et de capitalisation des acquis du Programme.

Le poste sera basé à Lomé, au Togo auprès de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation de la CEDEAO (ARAA).

A ce titre, ses tâches et responsabilités se déclinent en cinq (5) grandes rubriques :

a) Planification et suivi des activités du Programme

- Apporte son appui dans la préparation du plan de travail et budget annuel, semestriel et trimestriel tout en définissant dès le départ un cadre de mesure de la performance du Programme ;
- Assure le suivi régulier de ces plans, identifie les difficultés de mise en œuvre et propose des recommandations d'améliorations ;
- Prépare et organise des réunions de revue des activités du Programme et fournit des matrices de résultats ;
- Appuie les équipes de mise en œuvre et renforce leurs capacités dans le suivi des activités ;
- Coordonne les missions de suivi sur le terrain et en assure le suivi des recommandations ;
- Veille à l'application des dispositions contenues dans les manuels de mise en œuvre du Programme et des procédures en vigueur ;
- Fournit un soutien à l'exécution administrative du Programme ;
- Entreprend en accord avec le Coordonnateur toute autre initiative en relation avec le suivi-évaluation, susceptible de promouvoir l'efficacité et la bonne exécution du Programme ;
- Assurer la documentation et l'archivage sur le Programme ;
- Exécuter toute autre tâche qui lui sera confiée par l'ARAA.

b) Suivi des indicateurs de performances et coordination du reporting

- Définit un cadre de mesure de la performance du Programme, cohérent avec les indicateurs de l'ECOWAP ;
- Renseigne et analyse les indicateurs de performance ;
- Elabore les outils méthodologiques et de renforcement de capacités en matière de suivi-évaluation, capitalisation et gestion de connaissances ;
- Coordonne l'élaboration de différents rapports mandataires, rapports trimestriels/ semestriels /annuels/final du Programme ;
- Utilise les logiciels de suivi-évaluation (MESECOPS, ECOWAP M&E plateforme, etc.) en vigueur au niveau du Département en charge de l'Agriculture de la CEDEAO ou exigés par le FIDA ;
- Contribuer de manière générale au système de SE de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP).

c) Coordination des missions de suivi (supervision, visite terrain, etc.) et d'évaluation baseline, mi- parcours, finale)

- Prépare les missions d'évaluation indépendantes et appuie les évaluations mandataires prévues (TdR, documentation, visite de terrain) ;
 - Gère le processus d'évaluation, assure la qualité du rapport et le partage ;
 - Assure la mise en œuvre des recommandations ;
 - Facilite la conduite des audits techniques annuels du Programme.
- d) Conduite des études d'impact sur les bénéficiaires des actions du Programme
- Prépare les missions d'évaluation d'impact prévues (TdR, recrutement des consultants, méthodologie, étude terrain, etc.) ;
 - Organise et facilite des études d'évaluation d'impact sur les bénéficiaires ainsi que sur la durabilité du Programme.
- e) Capitalisation et Gestion des connaissances
- Développe et met en œuvre, en lien avec l'Expert(e) en Communication de l'ARAA, une stratégie de gestion des connaissances efficace, en assurant la capitalisation et la diffusion des acquis, des réussites et des échecs (sélection des informations à capitaliser, learning event, réseaux d'échanges, diffusion des bonnes pratiques sur différents supports et canaux de communication, etc.).

4. Qualifications, expériences, compétences

Qualifications

Avoir un diplôme universitaire d'au moins BAC+ 4 en agronomie économie agricole, développement rural, économie, agronomie, agroéconomie, statistiques ou dans toute discipline connexe.

Expériences

- Avoir au moins huit (5) années d'expérience en planification, suivi-évaluation dans le cadre de projets de développement agricole ou résilience ;
- Avoir une expérience dans la capitalisation des acquis des projets agricoles
- Avoir une expérience dans le domaine de filières agricoles
- Avoir une expérience dans les évaluations d'impact.

Compétences

- Avoir une connaissance du secteur agricole de la région ouest-africaine ;
- Avoir une expérience dans la gestion de bases de données de suivi-évaluation pour des programmes complexes impliquant plusieurs pays ;
- Avoir une connaissance préalable de l'analyse statistique, la collecte quantitative et qualitative des données, le traitement et l'analyse ;
- Avoir une forte familiarité avec la gestion axée sur les résultats et des cadres logiques ;
- Avoir le sens de l'organisation et de bonnes capacités de synthèse et de rédaction ;
- Disposer d'excellentes compétences en rédaction technique et plus particulièrement le rapportage régulier conformément aux exigences des bailleurs de fonds ;
- Avoir une très bonne maîtrise des outils de la bureautique (Word, Excel, PowerPoint, Publisher, etc.);
- Avoir la connaissance d'un logiciel de suivi est un atout ; Avoir des capacités éprouvées de rédaction ;

- Être familier avec un environnement de travail multiculturel ; Maîtrise du français et bonne connaissance de l'anglais.

5. Conditions générales pour tous les postes

- Le consultant sera basé à Lomé au Togo, au siège de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation ;
- La durée du contrat est d'un an renouvelable après son évaluation satisfaisante et en fonction de la disponibilité de ressources.
- La mission est à plein temps et exclu de facto tout autre engagement incompatible avec cette condition
- Le(la) Consultant(e) est appelé(e) à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits.

6. Procédures de sélections

6.1. Eligibilité et qualifications

La Commission de la CEDEAO, à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) invite par la présente les personnes physiques à manifester leur intérêt pour fournir les services requis en fournissant les informations démontrant qu'il possède les qualification requises l'expérience pertinente pour réaliser la mission. Les critères de qualifications et d'expériences mieux décrites dans les termes de référence.

L'attention des consultants individuels intéressés est particulièrement attirée sur l'article 117 du Code révisé des marchés publics de la CEDEAO (« Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les lauréats »), qui fournit des informations sur les pratiques corrompues ou frauduleuses dans la concurrence ou l'exécution d'un contrat. En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission conformément à l'article 118 du Code des marchés publics révisé de la CEDEAO.

6.2 Dossier de candidatures

Le dossier de candidature est constitué :

- Une lettre de motivation, incluant le délai de disponibilité ;
- Un curriculum vitae récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (Noms et prénoms, fonctions actuelles, fonctions au moment de la collaboration avec le/la Consultant(e), email et contacts téléphoniques) ;
- Copie du diplôme le plus élevé en agronomie économie agricole, développement rural, économie, agronomie, agroéconomie, statistiques ou dans toute discipline connexe ;
- Copie des attestations de travail ou de service rendus, énumérées dans le curriculum vitae.

6.3 Réception des candidatures

- Date et heure limite de réception des candidatures : 05 mai 2023 à 17 H00 GMT.
- Liens de soumission : les candidatures seront soumises par téléchargement à l'adresse : Dropbox <https://www.dropbox.com/request/1vDZqDPIalnbfoquN7X>
- Format des candidatures : la candidature doit être sous la forme d'un seul fichier PDF.

- L'ARAA se réserve le droit de ne pas considérer les candidatures ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessus.

6.4 Méthode de sélection

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultant individuel décrite par le « Règlement sur la passation des marchés. » de la CEDEAO. Une interview d'évaluation des connaissances, compétences et aptitudes pourra être organisée avec les meilleurs candidats. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. A compétences égales, les candidatures féminines seront privilégiées. L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner de suite à cet avis.

6.5 Demande d'information complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org, mnakorba@araa.org avec en objet « SCI017- PRIMA-Assistant(e) Suivi-Evaluation ».